

Réunion du 26 mai 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

- Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
- Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents
- Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN
- Procuration(s) : Monsieur Rémi BERTRAND ayant donné pouvoir à Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Jean-Philippe MAURER ayant donné pouvoir à Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Marc SENE ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard FISCHER
- Excusé(s) : Madame Frédérique MOZZICONACCI
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Alfred BECKER

N° CG/2014/2 - - Réseaux de communication 101
Point d'avancement sur le projet d'aménagement numérique
Création du syndicat mixte ouvert 'THD Alsace'

Sur proposition de la commission des équipements et de l'aménagement durable, le Conseil Général, après en avoir délibéré :

- prend acte des premières études et des premières réalisations concernant la mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN),
- approuve le principe de constitution entre la Région Alsace, le Département du Bas-Rhin et le Département du Haut-Rhin d'un syndicat mixte ouvert "Alsace THD", pour la réalisation et la gestion du projet THD Alsace,
- donne délégation à la commission permanente pour l'approbation des statuts de ce syndicat, la décision d'adhésion à cette structure et la désignation des représentants de notre collectivité,
- donne également délégation à la commission permanente pour autoriser la signature de tout contrat ou acte de disposition ou d'administration en lien avec l'adhésion du Département au syndicat mixte « Alsace THD », à l'exclusion des actes de nature budgétaire,
- autorise le lancement des procédures de marché relatives d'une part à la délégation de service public pour l'exploitation du réseau, d'autre part à la maîtrise d'œuvre et enfin à l'exécution des travaux dès que les statuts du futur syndicat mixte auront été approuvés par les assemblées de la Région, du Département du Bas-Rhin et du Département du Haut-Rhin,
- accepte le portage des deux premières procédures (délégation de service public pour l'exploitation du réseau et maîtrise d'œuvre) par la Région pour le compte du futur syndicat mixte et jusqu'à la prise de fonction effective de ce dernier.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140526-86012-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 10/06/14